

FCP APPRECIO

PROSPECTUS SIMPLIFIE

I. Prospectus simplifié	2
I. PARTIE STATUTAIRE	2
I-1 Informations concernant les placements et la gestion.....	2
I-2 Informations sur les frais, commissions et fiscalité.....	4
I-3 Informations d'ordre commercial.....	5
I-4 Informations supplémentaires	6
II. PARTIE STATISTIQUE	7

I. PROSPECTUS SIMPLIFIE

I. Partie statutaire

CODE ISIN	: FR0010291187
DENOMINATION	: APPRECIO
FORME JURIDIQUE	: FCP de droit français
COMPARTIMENTS	: Non
NOURRICIER	: Non
SOCIETE DE GESTION	: VP FINANCE GESTION
DELEGATAIRE DE LA GESTION ADMINISTRATIVE ET COMPTABLE	: BFT GESTION
DEPOSITAIRE	: VP FINANCE
CONSERVATEUR	: CREDIT AGRICOLE TITRES
COMMISSAIRE AUX COMPTES	: DELOITTE & Associés
COMMERCIALISATEURS	: VP FINANCE VP FINANCE GESTION WITAM
CONSEILLER	: WITAM

I-1 Informations concernant les placements et la gestion

- **Classification** : « diversifié »
- **OPCVM d'OPCVM** : jusqu'à 100% de l'actif net
- **Objectif de gestion** :

Une gestion, totalement discrétionnaire, visera, par une sélection de parts ou d'actions d'OPCVM, à obtenir un rendement positif supérieur à 5 % annualisé sur la période de placement recommandée.

"L'AMF rappelle aux souscripteurs potentiels que l'objectif de performance de 5% annuel, indiqué dans la rubrique Objectif de gestion, est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la société de gestion et ne constituent en aucun cas une promesse de rendement ou de performance du fonds commun de placement."

- **Indicateur de référence** :

L'indicateur de référence est l'indice composite suivant :

- 33% EONIA (Euro Overnight Index Average) correspond à la moyenne des taux au jour le jour de la zone Euro, il est calculé par la Banque Centrale Européenne et représente le taux sans risque de la zone Euro.
- 33% EMTX Global représentatif de la dette gouvernementale émise exclusivement par des Etats souverains pour des maturités supérieures à un an.
- 34% MSCI WORLD™, sans réinvestissement des dividendes, en euro, non couvert, créé par Morgan Stanley Capital International représentatif de la performance des marchés d'actions mondiaux.

Le Fonds n'étant ni indiciel, ni à référence indicielle, cet indicateur ne constitue qu'un élément de comparaison de la performance et des risques. Il ne définit pas de manière restrictive l'univers d'investissement mais permet à l'investisseur de qualifier la performance et le profil de risque qu'il peut attendre lorsqu'il investit dans le fonds.

- **Stratégie d'investissement** :

Géré de façon discrétionnaire, le fonds vise une allocation cible dans laquelle les investissements action, crédit et taux représenteraient chacun environ un tiers de l'actif.

Un comité de gestion interne hebdomadaire, auquel participe le conseiller, définit une approche thématique du marché :

- macro économique (anticipations de croissance économique, politiques monétaires des différentes zones, perspectives sur le marché des taux et des devises) ;
- micro économique fondée sur la progression des bénéfices des sociétés, les niveaux de valorisation des différents marchés et l'évolution de la liquidité.

Cette grille d'analyse permet d'estimer les anticipations de performance de chacune des classes cibles, de pondérer leur quote-part dans l'actif et de les allouer selon les **instruments** suivants :

- De 0 à 100% en OPCVM de droit français ou européen coordonnés, investis en produits de crédit ou de taux, y compris en obligations convertibles, de signature d'Etat ou privée, de durée courte ou longue, cotés sur un marché réglementé ou non, en France, en Europe ou sur une autre zone, libellés en euro ou sur une autre devise gérés à l'intérieur d'une fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt comprise entre 0 et 8.

- de 0 à 60% en OPCVM de droit français ou européen coordonnés, investis en produits actions (petites, moyennes, et grosses capitalisations, cotées sur un marché réglementé, ou non, en France, en Europe, ou sur une autre zone), libellés en euros ou en autre devise, en privilégiant l'obtention de plus values plutôt que le versement de dividendes.
- de 0 à 10% en actions ou titres vifs, de petites, moyennes ou grosses capitalisations libellés en euro ou en autres devises.
- de 0 à 10% en fonds alternatifs de droits français, afin d'offrir une possibilité d'accroître la performance en dehors des seuls marchés, par la diversification des politiques de gestion et le bénéfice de produits structurés de salle de marché.

Le choix de ces O.P.C.V.M. (pouvant inclure des OPCVM gérés par le société de gestion, un prestataire ou une société liée) s'effectue à l'aide d'une recherche qualitative (prospectus, entretien avec l'équipe gestionnaire,...) et quantitative (bases de données, reporting, analyse statistique,...) suivant des critères allocations géographiques, sectorielles et de qualité ou taille d'émetteurs.

Notamment pour la composante action, le fonds pourra être exposé aux marchés émergents jusqu'à 50% de son actif et ainsi profiter des rendements offerts par des économies en forte croissance tandis que la composante taux s'orientera, sans exclusivité, plutôt vers les pays de l'O.C.D.E.

Le total de l'exposition aux actions, quelque soit l'instrument (OPCVM actions, titres vifs ou dérivés) sera en permanence limité à 60% de l'actif et, à aucun moment, la somme des engagements dérivés actions ne pourra dépasser 60% de l'actif afin de ne pas avoir recours à une surexposition dans la gestion du fonds.

Par ailleurs, certains instruments étant libellés dans une autre devise que l'euro, le fonds pourra présenter un risque de change.

En fonction des anticipations du gérant sur l'évolution baissière des marchés actions et les variations de change, et dans le but d'une protection de la performance, le fonds pourra avoir recours à des contrats futurs ou options négociés sur des marchés organisés ou réglementés, des contrats de change à terme ou swaps de change dans la limite d'une fois l'actif net, de manière à couvrir les risques liés aux marchés actions et aux variations de change.

Il peut utiliser des instruments dérivés ou intégrant des dérivés (certificats, bons de souscription, warrants,...) pour réaliser une exposition temporaire sur les marchés des devises ou des actions notamment dans l'attente du dénouement de souscriptions/rachats pour profiter immédiatement de la performance.

Le fonds pourra avoir recours dans la limite de 10 % et dans le cadre de sa gestion de trésorerie, à des titres de créances et instruments du marché monétaire, des emprunts d'espèces ou des prises en pension.

Le fonds pourra, pour optimiser la gestion de sa trésorerie et tirer parti d'opportunités de marché, avoir recours à des dépôts et à des emprunts, dans les limites respectives de 20 % et 10 % de son actif, ainsi qu'investir ses excédents de trésorerie en OPCVM monétaires.

■ Profil de risque :

Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront des variations liées aux aléas des marchés financiers. En ordre d'importance on peut identifier les risques suivants :

► Risque discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés, actions ou obligations. Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

► Risque de perte en capital :

Le porteur de parts peut ne pas se voir intégralement restitué son capital initial lors du rachat des parts. Le Fonds ne bénéficie d'aucune garantie en capital.

► Risque actions :

Le portefeuille du Fonds est exposé directement ou indirectement au risque action. Si les marchés baissent, la valeur liquidative du fonds pourra également baisser.

Il pourra être investi dans les petites et moyennes capitalisations plus volatiles que les grandes capitalisations. Leur volume de titres cotés en Bourse étant réduit, leurs mouvements de marché sont plus marqués à la baisse, et plus rapides. La valeur liquidative de l'OPCVM peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.

Les actions des pays émergents offrent une liquidité plus restreinte que celles des pays développés. Les mouvements de marché pouvant être plus marqués et plus rapides que dans les pays développés, la valeur liquidative pourra baisser plus fortement et plus rapidement.

► Risque de taux :

En cas de variation des taux d'intérêt, la valeur des produits investis en taux peut baisser et faire baisser la valeur liquidative du fonds.

► **Risque de change :**

Le Fonds peut investir dans des actions et des parts d'autres OPCVM eux-mêmes investis en devises autres que l'euro. En cas de baisse de ces devises par rapport à l'euro, la valeur liquidative pourra baisser.

► **Risque de crédit :**

En cas de défaillance des émetteurs la valeur des obligations dans lesquelles est investi le fonds baissera entraînant une baisse de la valeur liquidative. Par ailleurs, la présence de créances d'entreprises privées, dont la note minimale est BBB par Standard & Poor's (ou équivalente) dans les OPCVM de l'actif, expose le fonds aux effets de la qualité du crédit.

► **Risque lié à l'investissement en OPCVM alternatifs :**

Le fonds pourra investir jusqu'à 10 % de son actif de fonds alternatifs qui peuvent ne pas présenter le même degré de sécurité, de liquidité ou de transparence par rapport à des OPCVM de droit français ou européens cordonnés. Ils peuvent encourir d'autres risques inhérents aux techniques de gestion mise en œuvre. En conséquence, la valeur liquidative pourra baisser.

■ **Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :**

L'OPCVM, quoique ouvert à tous les souscripteurs, est plus spécialement destiné aux personnes physiques qui souhaitent investir à moyen et long terme, notamment par l'intermédiaire d'un contrat d'assurance vie en unité de compte et s'exposer indirectement au risque action et taux via une palette étendue d'instruments financiers diversifiés.

Tout investisseur est donc invité à étudier sa situation particulière avec son conseiller, en tenant compte de l'ensemble de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et à l'horizon de la période recommandée de placement, de son aversion pour le risque. D'une manière générale, il est recommandé au souscripteur de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques d'un seul placement.

■ **Durée de placement recommandée :**

Supérieure à 3 ans.

I-2 Informations sur les frais, commissions et fiscalité

■ **Frais et commissions :**

● **Commissions de souscription et de rachat**

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion de portefeuille ou au commercialisateur, etc.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux maximum du barème
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	Valeur Liquidative x nombre de parts	4 %
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	Valeur Liquidative x nombre de parts	0 %
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	Valeur Liquidative x nombre de parts	0 %
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	Valeur Liquidative x nombre de parts	0 %

Les commissions de souscription et de rachat sont légalement expressément exonérées de TVA

● **Frais de fonctionnement et de gestion**

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion de portefeuille.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que le Fonds a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaire de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais sauf commissions de surperformance, de mouvement et frais de transaction ou liés aux investissements dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net	1,7 % TTC maximum
Commission de surperformance TTC (1)	Actif net	11,96 % TTC maximum de la performance de l'actif net investi qui excèdera 5 % annualisé
Frais indirects commissions de gestion directe des OPCVM cibles	actif net	4,00 % TTC maximum
droits de souscriptions des OPCVM cibles		2 % maximum

(1) Commission de surperformance

Ces frais de gestion variables sont ajustés à chaque calcul de la Valeur Liquidative et sont prélevés à la clôture de l'exercice du FCP. La part des frais de gestion variables sur les rachats reste acquise à la société de gestion.

Les frais font l'objet d'un provisionnement ou d'une reprise de provision à chaque calcul de la valeur liquidative.

Dans le cas de sous-performance, la provision pour frais de gestion variables est réajustée par le biais de reprises sur provision plafonnées à hauteur des dotations.

La première période de référence débute à la date de création du Fonds et se termine à la fin du premier exercice comptable.

Chaque période de référence postérieure correspond à l'exercice comptable.

■ **Régime fiscal :**

Le Fonds n'est pas assujéti à l'impôt sur les sociétés et les distributions ou les plus ou moins values sont, selon le droit fiscal français, imposables entre les mains de ses actionnaires ou porteurs.

Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par les OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM, dépend de la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM.

Les produits capitalisés ne sont pas, pour les résidents français, imposables au titre des revenus de capitaux mobiliers mais en tant que plus-values de cession de valeurs mobilières lors du rachat des parts du Fonds.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès des commercialisateurs de l'OPCVM.

I-3 Informations d'ordre commercial

■ **Établissement désigné pour recevoir les souscriptions et les rachats :**

VP FINANCE, 68 rue du Faubourg saint-Honoré – 75008 PARIS
Tél. 01 53 05 28 00 – fax 01 53 05 28 28 - vpfinance@vpfinance.com

■ **Conditions de souscription et de rachat :**

● **Montant minimum de la première souscription et des souscriptions ultérieures :**

Le montant minimum de la première souscription est de 100 euros

● **Montant minimum des souscriptions ultérieures :**

Une part.

● **Valeur Liquidative d'origine :**

100 euros

● **Date et heure de réception des ordres :**

Les ordres de souscription et de rachats sont centralisés par VP FINANCE et peuvent être transmis jusqu'à 11 heures chaque jour ouvré et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative.

■ **Date de clôture de l'exercice :**

Dernier jour de bourse du mois de juin, le premier exercice étant clos le 30 juin 2006.

■ **Affectation du résultat :**

Le Fonds est constitué de parts de capitalisation dont les porteurs ne reçoivent pas de revenu mais dont la valeur est augmentée du montant du revenu qui n'est pas distribué.

■ **Date et périodicité de calcul de la Valeur Liquidative servant aux souscriptions / rachats :**

La Valeur Liquidative est calculée chaque jour ouvré.

La Valeur Liquidative est établie sur la base des cours de clôture.

■ **Valeurs Liquidatives estimatives :**

Le dernier jour de bourse de chaque trimestre civil, le dernier jour de bourse à Paris des mois de juin et décembre, une valeur liquidative estimative pour la détermination des bonus de fidélité des contrats d'assurance vie ;est calculée sur laquelle il n'y pas de possibilité de souscription/rachat.

■ **Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative**

La Valeur Liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion et de l'établissement désigné pour recevoir les souscriptions/rachats.

■ **Devise de libellé des parts :**

La devise de libellé des parts est l'euro.

■ **Date de création :**

Cet OPCVM a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 7 avril 2006 et créé le 28 avril 2006 lors du dépôt des premières souscriptions.

I-4 Informations supplémentaires

Le prospectus complet du Fonds et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

VP FINANCE GESTION – 68 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 PARIS
01 53 05 28 00 – vpgestion@vpfinance.com

Contact où des explications supplémentaires peuvent être obtenues si nécessaire :

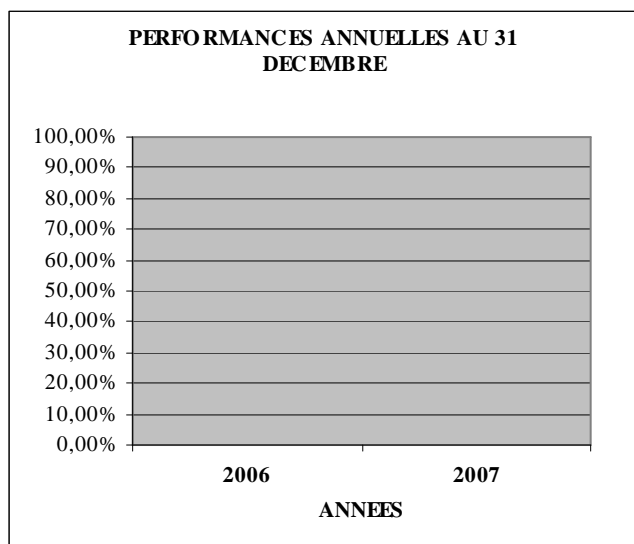
VP FINANCE GESTION – 68 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 PARIS
01 53 05 28 00 – vpgestion@vpfinance.com

Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

Le site de l'AMF (<http://www.amf-france.org/>) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

Date de publication du prospectus : 30 mai 2007

II. Partie statistique



Performances	1 AN	3 ANS	5 ANS
APPRECIO	Créé en avril 2006		
Indicateur :			
33% EONIA 33% EMTX Global 34% MSCI WORLD™			
Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.			
Ce tableau présente des performances annualisées			
Les calculs de performance du fonds sont réalisées coupons et dividendes réinvestis comme la part EONIA et EMTX de l'indicateur, tandis que la part MSCI WORLD ne présente pas de réinvestissement de dividendes			

**PRESENTATION DES FRAIS FACTURES A L'OPCVM
AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2007**
(en % de l'actif moyen de la période)

Frais de fonctionnement et de gestion (TVA non incluse)	
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement ▪ déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion du Fonds investisseur 	
Autres frais facturés à l'OPCVM	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ commission de surperformance ▪ commissions de mouvement 	
Total facturé au Fonds au cours du dernier exercice clos	

Les frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction, et le cas échéant, de la commission de surperformance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement (voir ci-dessous). Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement

Le Fonds investit dans d'autres OPCVM (OPCVM cibles ou sous-jacents). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter au Fonds acheteur deux types de coûts évalués ici :

- des commissions de souscription/rachat. Toutefois, la part de ces commissions acquises au Fonds cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.
- des frais facturés directement au Fonds cible, qui constituent des coûts indirects pour le Fonds acheteur.

Dans certains cas, le Fonds acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est-à-dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que le Fonds acheteur supporte effectivement.

Autres frais facturés à l'OPCVM

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que le Fonds a dépassé ses objectifs.
- des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée au Fonds à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues dans la première partie du prospectus simplifié.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année sur l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.